



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 775
Développement et transfert en agriculture



PROGRAMME 775
Développement et transfert en agriculture

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Philippe DUCLAUD

Directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises

Responsable du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture

Le présent programme est la traduction financière du soutien aux actions de développement agricole et rural, prévu à l'article L. 820-1 du code rural et de la pêche maritime. Conduites par les structures en charge du conseil aux agriculteurs, ces actions visent à assurer la diffusion, auprès des agriculteurs, des progrès techniques et des innovations, notamment ceux développés par les Instituts et centres techniques agricoles.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) mène en ce sens une politique d'orientation et de soutien des structures chargées du conseil et de l'appui technique aux agriculteurs : les instituts et centres techniques agricoles (soutenus par le programme 776 « recherche appliquée et innovation en agriculture »), les chambres d'agriculture, les coopératives agricoles (La Coopération Agricole-LCA), les organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage et certains organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) soutenus par le programme 775 « développement et transfert en agriculture ».

Le programme 775, est défini en cohérence avec les objectifs du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) financé par le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR). Les orientations de la programmation 2022-2027 du PNDAR ont été validées par le Cabinet le 19/07/2021 (cf. Circulaire CAB/C2021-561).

L'orientation stratégique essentielle du PNDAR 2022-2027 est de « contribuer à la souveraineté alimentaire et à la résilience aux aléas économiques, changement climatique et risques sanitaires, notamment via la transition agro-écologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et résilients ».

L'objectif est de faire évoluer les systèmes de production agricoles en utilisant les services écosystémiques, de manière à rendre les exploitations moins dépendantes des intrants et de l'énergie, donc plus résilientes et plus compétitives à terme, tout en valorisant les aménités positives de l'agriculture pour l'environnement. L'enjeu, en s'appuyant sur l'agronomie, est d'améliorer les résultats techniques et économiques des exploitations tout en améliorant leur performance environnementale et en limitant la pression sur les ressources naturelles.

L'objectif stratégique du programme 775 pour la programmation 2022-2027 est d'« Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences. »

À cet objectif sont associés deux indicateurs de résultats du programme 775 :

- « Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits annuellement dans la base de données RD-Agri, par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) » ;
- « Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000) ».

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

INDICATEUR 1.2 : Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000)

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Orienter l’action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l’accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d’outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences

INDICATEUR

1.1 – Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d’agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d’agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE	Nb	4 300	5978	4 600	7053	cible atteinte	7 000

Commentaires techniques

Mode de calcul : nombre de documents déposés par les bénéficiaires du programme 775 constatés sur la base de donnée RD-Agri en fin d’année N

Sources des données : La base de données RD-Agri est gérée par l’ACTA. Le MASA demandera à la fin de chaque année civile à l’ACTA de lui fournir la donnée « nombre de documents déposés par les chambres d’agriculture, les ONVAR et les GIEE sur le site RD-Agri au 31 décembre ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

L’indicateur « nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri, par le réseau des chambres d’agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE » passe de 4 300 documents fin 2021 à plus de 7 000 fin 2023, ce qui dépasse largement l’objectif cible du PAP 2023 (4 600).

Cette augmentation régulière du nombre de documents déposés sur RD-Agri reflète les résultats des travaux menés dans le cadre des programmes financés par le programme 775.

INDICATEUR**1.2 – Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)	Nb	30 600	25 370	38 000	28 580	amélioration	30 500

Commentaires techniques

Mode de calcul : nombre d'agriculteurs adhérents à un nouveau groupe en transition agro-écologique au cours de l'année N = somme des agriculteurs adhérents à un nouveau groupe en transition de toutes les régions de France.

Sources des données : Les DRAAF labellisent chaque année les nouveaux GIEE et groupes émergents et connaissent le nombre d'adhérents à chaque groupe. Le MASA demandera à la fin de chaque année civile à chaque DRAAF de lui fournir la donnée « Nombre d'agriculteurs impliqués dans de nouveaux groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000) au cours de l'année au 31 décembre ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000) passe de 19 000 agriculteurs fin 2020 à plus de 28 500 fin 2023. Cependant, cet indicateur présente un retard important sur l'objectif fixé et une faible amélioration par rapport à la réalisation 2022, elle-même fortement dégradée par rapport à la réalisation 2021.

Cette augmentation du nombre d'agriculteurs en transition agro-écologique (près de 10 000 en 3 ans) est le résultat des travaux menés par les bénéficiaires du programme 775 (Chambres d'agriculture et ONVAR) et des services déconcentrés du MASA (DRAAF/DAAF).

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023				
01 – Développement et transfert			60 405 600	63 682 186	60 405 600 63 682 186	60 405 600
02 – Fonction support	74 400	-21 318		-18 522	74 400 -39 840	74 400
Total des AE prévues en LFI	74 400		60 405 600		60 480 000	60 480 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			+14 258 470 (hors titre 2)		+14 258 470	
Total des AE ouvertes			74 738 470 (hors titre 2)		74 738 470	
Total des AE consommées		-21 318	63 663 664		63 642 346	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023				
01 – Développement et transfert			60 405 600	62 008 366	60 405 600 62 008 366	60 405 600
02 – Fonction support	74 400	18 682		118 118	74 400 136 800	74 400
Total des CP prévus en LFI	74 400		60 405 600		60 480 000	60 480 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			+36 492 601 (hors titre 2)		+36 492 601	
Total des CP ouverts			96 972 601 (hors titre 2)		96 972 601	
Total des CP consommés		18 682	62 126 484		62 145 166	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total	Total
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2022</i>			
	<i>Consommation 2022</i>			
01 – Développement et transfert		60 400 000 61 666 559	60 400 000	60 400 000 61 666 559
02 – Fonction support	80 000	188 654	80 000	80 000 188 654
Total des AE prévues en LFI	80 000	60 400 000	60 480 000	60 480 000
Total des AE consommées	0	61 855 213		61 855 213

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total	Total
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2022</i>			
	<i>Consommation 2022</i>			
01 – Développement et transfert		60 400 000 62 445 849	60 400 000	60 400 000 62 445 849
02 – Fonction support	80 000	90 654	80 000	80 000 90 654
Total des CP prévus en LFI	80 000	60 400 000	60 480 000	60 480 000
Total des CP consommés	0	62 536 503		62 536 503

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommées* en 2022	Ouverts en 2023	Consommées* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	0	74 400	-21 318	0	74 400	18 682
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	74 400	0	0	74 400	0
Subventions pour charges de service public	0	0	-21 318	0	0	18 682
Titre 6 – Dépenses d'intervention	61 855 213	60 405 600	63 663 664	62 536 503	60 405 600	62 126 484
Transferts aux entreprises	48 906 915	0	48 744 760	50 775 106	0	48 155 067
Transferts aux autres collectivités	12 948 298	60 405 600	14 918 904	11 761 397	60 405 600	13 971 417
Total hors FdC et AdP		60 480 000			60 480 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+14 258 470			+36 492 601	
Total*	61 855 213	74 738 470	63 642 346	62 536 503	96 972 601	62 145 166

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

■ ARRÊTÉS D'OUVERTURE DE CRÉDITS (ARTICLE 21)

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/12/2023		9 212 923		9 212 923				
Total		9 212 923		9 212 923				

■ ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2023		5 045 547		27 279 678				
Total		5 045 547		27 279 678				

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		14 258 470		36 492 601				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Développement et transfert		60 405 600 63 682 186	60 405 600 63 682 186		60 405 600 62 008 366	60 405 600 62 008 366
02 – Fonction support		74 400 -39 840	74 400 -39 840		74 400 136 800	74 400 136 800
Total des crédits prévus en LFI *	0	60 480 000	60 480 000	0	60 480 000	60 480 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+14 258 470	+14 258 470		+36 492 601	+36 492 601
Total des crédits ouverts	0	74 738 470	74 738 470	0	96 972 601	96 972 601
Total des crédits consommés	0	63 642 346	63 642 346	0	62 145 166	62 145 166
Crédits ouverts - crédits consommés		+11 096 124	+11 096 124		+34 827 435	+34 827 435

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	60 480 000	60 480 000	0	60 480 000	60 480 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	60 480 000	60 480 000	0	60 480 000	60 480 000

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI 2023 (60 480 000 € en AE et en CP) ont été impactés, en gestion, par les mouvements suivants :

- reports de crédits 2022 sur 2023 pour 5,05 M€ en AE et 27,28 M€ en CP ;
- ouverture de 9,21 M€ d'excédents de recettes (arrêté du 27 décembre 2023) ;

Ainsi, les ressources disponibles en 2023 pour le programme 775 ont été de 74 738 470 € en AE et de 96 972 601 € en CP.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 74 738 470	CP ouverts en 2023 * (P1) 96 972 601
AE engagées en 2023 (E2) 63 642 346	CP consommés en 2023 (P2) 62 145 166
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 13 236 838
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 11 096 124	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 48 908 328

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 21 830 448					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 21 830 448	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 13 236 838	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) 8 593 610
	AE engagées en 2023 (E2) 63 642 346	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 48 908 328	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 14 734 018
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 23 327 628
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 18 870 815
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 4 456 813

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer du programme 775 au 31 décembre 2023 est de 23 327 628 €.

La part des restes à payer relevant d'appels à projets est de 5 879 512 € soit 25 %.

Le reste relève des programmes annuels dont le solde est versé en n+1 après transmission de comptes rendus de réalisation de l'année n, d'actions d'accompagnement et de la fonction support du programme 775.

Reste à payer au 31/12/2023 _ CADAR (en EUROS) 775 avec CHORUS	
Détail du programme budgétaire 775	Somme de Reste à payer réel
1 bis AAP REFLEX 2021	939 078,00
1 bis AAP REFLEX 2022	388 475,20
1 PRDAR chambre d'agriculture /APCA/Massifs	7 885 672,41
2 PDAR ONVAR	1 590 531,61
2 PDAR ONVAR - action d'accompagnement	100 000,00
3 Génétique animale : ITA et organisme de sélection	4 794 970,18
5 AAP inter-ONVAR	1 095 070,80
6 PNDAR+	2 379 728,00
8 AAP inter-ONVAR	1 077 160,00
AAP volet glyphosate	1 260 000,00
ACTION ACCOMPAGNEMENT : APCA ATTAF 3 2021 : Action Thématique Transversale agroforesterie	37 500,00
ACTION ACCOMPAGNEMENT : MCAE	-
Fonction support	3 360,00
1 bis AAP REFLEX 2023	1 776 082,11
Total général	23 327 628,31

Justification par action

ACTION

01 – Développement et transfert

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Développement et transfert		60 405 600	60 405 600		60 405 600	60 405 600
		63 682 186	63 682 186		62 008 366	62 008 366

En 2023, les crédits du programme 775 ont financé les mesures ci-dessous :

- Les programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture et de Chambres d'agriculture France, établissement tête du réseau. Dans ce cadre, les chambres d'agriculture assurent le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier l'agro-écologie. Les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) mis en œuvre par les chambres régionales et départementales d'agriculture associent les acteurs du développement agricole et rural concernés dans la région (chambres d'agriculture, coopératives agricoles, fédération régionale des CUMA, autres acteurs spécifiques en fonction des régions).
- Les programmes des organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR). Les organismes concernés sélectionnés à la suite d'un appel à propositions conduisent des programmes de développement agricole et rural permettant de développer des pratiques innovantes, par exemple pour limiter les risques liés au changement climatique dans les exploitations agricoles ;
- Les programmes tendant à favoriser le progrès génétique animal mis en œuvre via FranceAgriMer par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage ;
- Des appels à projets régionaux portés par les DRAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ;
- Des appels à projets nationaux (REFLEX et Inter-ONVAR) : dans un souci de transversalité et de déclouisonnement des réseaux, les différents bénéficiaires du CASDAR sont mobilisés afin de répondre collectivement à ces appels à projets, qui visent respectivement à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre chambres d'agriculture et à renforcer la coopération entre ONVAR ;
- Enfin en 2023 a été sélectionné après une double évaluation, *ex ante* puis *in itinere*, par un jury d'experts indépendants, le premier projet commissionné « PNDAR+ module 1 » rebaptisé « *Clima Terra* », qui mettra en œuvre sur 3 ans (2023-2025) un plan global d'accompagnement des exploitations agricoles face au changement climatique (adaptation et atténuation).

Les crédits de l'action « développement et transfert » ont financé en AE, à hauteur de :

- 38,41 M€ les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) portés par les chambres d'agriculture et de leur tête de réseau Chambres d'Agriculture France ;
- 7,72 M€ les programmes pluriannuels des ONVAR ;
- 7,99 M€ le programme d'appui à la génétique animale ;
- 5,36 M€ les appels à projets régionaux portés par les DRAAF en appui aux GIEE ;
- 1,77 M€ pour l'appel à projets en faveur de la cohérence des actions de développement du réseau (REFLEX) ;
- 1,18 M€ pour l'appel à projet inter-ONVAR sur les thématiques du renouvellement des générations, de la relocalisation des productions agricoles, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique des exploitations agricoles ;
- 2,79 M€ le projet commissionné Clima Terra.

La sous-exécution du programme 775 est de l'ordre de 0,26 M€ en AE et 25,62 M€ en CP soit un taux de consommation respectif de 99,6 % et de 70,8 % des crédits mis à disposition. Ces reliquats ont été intégrés à la demande de reports 2023 sur 2024.

En AE, les écarts dans l'exécution concernent le programme porté par la chambre d'agriculture de la Guyane qui en proie à des difficultés de personnel, a renoncé à faire la demande de subvention CASDAR 2023 pour conduire ce programme.

En CP, la majorité des écarts dans l'exécution relève des soldes des programmes annuels qui sont payés en année N+1.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	60 405 600	63 682 186	60 405 600	62 008 366
Transferts aux entreprises		48 744 760		48 155 067
Transferts aux autres collectivités	60 405 600	14 937 426	60 405 600	13 853 299
Total	60 405 600	63 682 186	60 405 600	62 008 366

Les crédits de l'action 1 : « développement et transfert » ont financé principalement en AE, à hauteur de :

- 38,41 M€ les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) portés par les chambres d'agriculture et de leur tête de réseau Chambres d'Agriculture France ;
- 7,72 M€, les programmes pluriannuels des ONVAR ;
- 7,99 M€ le programme d'appui à la génétique animale ;
- 5,36 M€ les appels à projets régionaux portés par les DRAAF en appui aux GIEE ;
- 1,77 M€ pour l'appel à projets en faveur de la cohérence des actions de développement du réseau (REFLEX);
- 1,18 M€ pour l'appel à projet inter-ONVAR;
- 2,79 M€ le projet commissionné *Clima Terra*.

ACTION

02 - Fonction support

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Fonction support		74 400 -39 840	74 400 -39 840		74 400 136 800	74 400 136 800

Les crédits de cette sous-action financent habituellement les actions support du programme 775 telles que les dépenses de fonctionnement du programme. Il s'agit principalement des frais de logistique afférents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes et projets (organisation de réunions techniques, frais de déplacements d'experts et des membres de commissions et jurys, stages, formations...) ainsi que les frais

engagés pour des travaux d'évaluation des programmes et des projets (comités scientifiques, évaluations externes...) ou de contrôle de l'utilisation des crédits par les corps de contrôle de l'État.

En 2023 cette fonction support a été mobilisée à hauteur de :

- 6 720 € en AE, correspond au montant réellement engagé après retraitement des REJB à hauteur de 46 560 € ;
- 136 800 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	74 400	-21 318	74 400	18 682
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	74 400		74 400	
Subventions pour charges de service public		-21 318		18 682
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-18 522		118 118
Transferts aux autres collectivités		-18 522		118 118
Total	74 400	-39 840	74 400	136 800

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	41 431 704	41 546 945	39 967 370	39 967 370	41 102 600	41 112 611
Transferts	41 431 704	41 546 945	39 967 370	39 967 370	41 102 600	41 112 611
FranceAgriMer (P149)	7 922 636	8 759 707	8 000 000	8 000 000	7 998 421	6 604 152
Transferts	7 922 636	8 759 707	8 000 000	8 000 000	7 998 421	6 604 152
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)						18 682
Subventions pour charges de service public						18 682
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)	-1 787	23 618			6 720	3 360
Transferts	-1 787	23 618			6 720	3 360
Total	49 352 553	50 330 270	47 967 370	47 967 370	49 107 741	47 738 806
Total des subventions pour charges de service public						18 682
Total des transferts	49 352 553	50 330 270	47 967 370	47 967 370	49 107 741	47 720 124

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

Les crédits du programme 775 ont été engagés auprès des opérateurs dans le cadre suivant :

- **Agence de Services et de Paiement** pour la mise en œuvre :
 - des programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture pour un montant de 35,74 M€. Les chambres d'agriculture assurent le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier la transition écologique ;
 - des appels à projets régionaux portés par les DRAAF et DAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour un montant de 5,36 M€.
- **FranceAgriMer** pour la mise en œuvre du programme « Génétique Animale » tendant à favoriser le progrès génétique animal par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage pour un montant de 7,99 M€.